

PACTE TERRITORIAL

***PORTE SUD
DU GRAND PARIS***

**CONTRAT D'INTERET
NATIONAL**

24 juin 2016

PACTE TERRITORIAL

« PORTE SUD DU GRAND PARIS »

CONTRAT D'INTERET NATIONAL

La Porte sud du grand Paris, située à 30 km de Paris, avec sa proximité immédiate à la gare TGV de Massy, au pôle d'Orly-Rungis comme à celui de Paris-Saclay, est un territoire au **potentiel d'attractivité majeur** dans le Sud Francilien. Elle réunit les territoires de deux grandes agglomérations en Essonne et Seine-et-Marne (Cœur d'Essonne et Grand Paris Sud), comprenant 530 000 habitants.

Face au mouvement de structuration importante au nord de son territoire (Paris-Saclay et Métropole du Grand Paris), la Porte sud du grand Paris occupe **un espace stratégique** et dispose de potentialités et d'atouts majeurs sans équivalent dans l'ensemble métropolitain francilien :

- l'Université d'Evry Val d'Essonne, associée à la ComUE Paris Saclay, ainsi que les instituts de formation de Sénart au sein de l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne constituent avec Génopole, l'AFM-Téléthon et les grandes écoles, le pôle de référence francilien en génomique et post génomique pour la santé mais également pour l'industrie
- une disponibilité foncière importante à 30 km de Paris : ancienne base aérienne 217 (300 hectares), hippodrome de Ris-Orangis/Bondoufle (133 hectares), mais aussi de grandes emprises foncières sur des parcs d'activités thématiques (180 hectares pour l'Ecopôle de Sénart et 700 hectares sur le pôle aéronautique de Villaroche)
- une richesse naturelle avec ses bois, ses rivières, forêts et parcs, et la Seine qui traverse le territoire et réunit les territoires de l'Essonne et de Sénart en Seine-et-Marne.

A ce titre, **elle revendique pleinement sa place dans la construction métropolitaine, en tant que pôle majeur du développement métropolitain.**

Cependant, pleinement conscients d'un contexte de concurrence territoriale accrue, avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, mais aussi des difficultés sociales que ce territoire concentre sur certains secteurs (chômage, précarité, délinquance, accès aux soins), l'État et les collectivités territoriales ont fait le choix de réunir leurs efforts pour agir simultanément sur les principaux leviers de l'attractivité territoriale, en liant étroitement les problématiques de mobilité, de développement économique et d'emploi, d'habitat et de cadre de vie, en gardant à l'esprit la nécessité d'œuvrer pour inverser la logique de décrochage de certains quartiers.

LE CONTRAT D'INTERET NATIONAL **Stratégie commune et Pacte territorial**

L'État, la Région d'Île-de-France, les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, les agglomérations Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne, ont décidé de conclure un véritable Pacte territorial autour de grands projets structurants, dénommé « contrat d'intérêt national (CIN) de la Porte sud du grand Paris ».

Ce CIN n'est pas un projet de territoire porté par chacune des agglomérations et il n'embrasse pas non plus la globalité de l'action de l'État, de la Région, des Départements ou des agglomérations.

En revanche, **il constitue une vision politique et stratégique partagée de l'avenir**, portée par les signataires du présent CIN. En effet, il ne peut y avoir de Grand Paris sans une grande couronne forte et il n'y a pas de développement harmonieux sans un pacte fort, équilibré entre l'État et les collectivités locales.

Il a vocation à favoriser les synergies, être un catalyseur de projets, un accélérateur de développement pour des territoires ayant vocation à être autonomes et attractifs en termes d'emploi, de logement et de transport. A cette fin, les signataires s'engagent ensemble à porter les projets et à en maîtriser les délais. La vision stratégique se double donc d'une visée opérationnelle forte.

Le contrat d'intérêt national est conclu pour une durée de 5 ans renouvelable.

LES QUATRE PRIORITES DU CIN **les transports, le développement économique,** **le logement et le cadre de vie**

1/ L'amélioration de l'offre de transports :

L'État et les collectivités territoriales décident de poursuivre collectivement l'objectif de développer les liaisons entre la Porte sud du grand Paris et les territoires de Paris-Saclay et de la Métropole du Grand Paris, notamment par une connexion au réseau du Grand Paris Express, ainsi que de renforcer les mobilités à l'intérieur du territoire.

Cet objectif repose particulièrement sur :

- l'amélioration rapide et significative de la qualité de service de la ligne D du RER** en apportant une réponse globale d'ici 2020/2021, passant en particulier par une fiabilisation du réseau, un renouvellement du matériel roulant et une simplification de la grille de desserte
- l'accélération de la mise en œuvre du schéma directeur de la ligne C du RER**
- l'étude de la création d'une liaison transversale Est/Ouest entre les gares de Brétigny (RER C) et de Ris-Orangis (RER D)**, permettant ainsi d'accéder plus facilement aux secteurs de projets que sont l'ex-BA217 (plus de 300 ha de foncier disponible) et le grand stade de rugby de la Fédération française de rugby (133 ha)
- la connexion du territoire au réseau ferroviaire national à grande vitesse** avec le projet d'interconnexion Sud des TGV et l'implantation d'une gare à Lieusaint / Moissy-Cramayel

- les réflexions à conduire relatives à la création d'une autorité organisatrice de proximité (AOP) des transports urbains.

2/ Le développement économique :

La Porte sud du grand Paris affirme plus particulièrement sa place comme un espace de production de richesses, en mettant à profit sa capacité à tirer parti des profondes évolutions technologiques qui bouleversent l'économie. L'État et les collectivités territoriales **décident d'accompagner le développement économique sur ce territoire autour de filières et de pôles structurants clairement identifiés, en vue de créer des emplois de tous niveaux de qualification, notamment au bénéfice de la population présente.**

Les acteurs locaux sont particulièrement attachés à promouvoir la Porte sud du grand Paris comme un territoire d'accueil privilégié des entreprises (disponibilité de vastes fonciers, expérimentation d'espaces de co-working, développement des dispositifs d'incubation et accompagnement des entreprises tout au long de leur croissance, renforcement de la desserte numérique à brève échéance).

L'Etat et les collectivités territoriales entendent s'appuyer sur les filières d'excellence présentes : filières aéronautique et industrie mécanique/robotique (avec un appui au développement du cluster drone civil francilien), innovation logistique, numérique, biotechnologies et génomique autour du Génopole en s'appuyant sur le Centre Hospitalier Sud Francilien dont l'universitarisation sera soutenue.

En parallèle seront développés une filière et des équipements autour de l'axe « sport/loisirs/détente », en s'appuyant notamment sur la dynamique du projet du grand stade de rugby de la FFR et l'émergence d'un cluster sport dédié.

La transition énergétique et les éco-activités seront des vecteurs de développement.

Parce que la création de l'emploi implique nécessairement le soutien à la formation, une attention sera portée sur les projets des deux universités du territoire. En particulier, l'État et les collectivités territoriales œuvreront pour une intégration complète de l'Université d'Evry à la ComUE Paris-Saclay, à laquelle elle est déjà associée.

3/ Le logement :

L'État et les collectivités territoriales s'unissent pour conforter un développement équilibré de l'habitat, **promouvant l'attractivité résidentielle du territoire et inversant la logique de décrochage de certains quartiers.** A cet égard :

- le patrimoine existant (grands ensembles, copropriété et centres urbains) qui le nécessite fera l'objet d'une rénovation massive
- les nouvelles opérations d'urbanisme seront accélérées, par l'élaboration des deux Plans locaux de l'habitat couvrant chacune des deux intercommunalité et par le développement d'une vision claire d'ensemble des opérations de logements à l'échelle de la Porte sud du grand Paris
- le financement des équipements publics sera facilité.

4/ Le cadre de vie :

La Porte sud du grand Paris concentre de grandes richesses naturelles et paysagères, facteur d'attractivité insuffisamment valorisé et qu'il convient de reconquérir.

L'État et les collectivités territoriales décident de mener des actions de réappropriation de la Seine et de ses berges, ainsi que d'amplifier la transformation des Forêts de Sénart et du Bois de Saint-Eutrope pour en faire de véritables espaces publics métropolitains reconnus en Île-de-France.

Au-delà de ces différents axes de travail transversaux, le CIN met l'accent sur les principaux secteurs de projets que sont :

- l'ensemble Arc Sud, Grand Stade, Canal Europe (Ris-Orangis, Bondoufle et Courcouronnes)
- le centre urbain d'Évry, qui fera l'objet d'une OIN
- la ville de Grigny et la partie de la ville de Viry-Châtillon qui sera en OIN
- la partie de la ville de Fleury-Mérogis qui sera couverte par une OIN
- les projets de développement économique de l'ex-base aérienne 217
- le développement du Carré Sénart (Lieuxaint).

Ce contrat n'a pas vocation à définir les modalités de l'aménagement de ces secteurs, mais il manifeste la volonté commune des signataires d'y mener à bien des réalisations ambitieuses.

LE PACTE DE GOUVERNANCE

un outil pour accélérer la conduite des projets

Les signataires du contrat d'intérêt national entendent coordonner leurs actions en structurant une démarche de **pilotage stratégique qui pourra s'appuyer sur un groupement d'intérêt public (GIP)**.

Ce GIP aura pour vocation de formuler, de manière partagée, des réponses communes aux enjeux posés en matière d'attractivité du territoire, mais aussi de veiller à ce que la mise en œuvre des orientations stratégiques et des actions contenues dans le CIN soit cohérente dans tous ses volets (transports, développement économique, logement, cadre de vie), et entre les différents niveaux de portage et de gouvernance.

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

facteur de réussite du contrat d'intérêt national

Le contrat d'intérêt national sera accompagné d'un soutien financier spécifique¹ de l'État et des collectivités, au-delà de la mobilisation des financements de droit commun et des engagements contractualisés² :

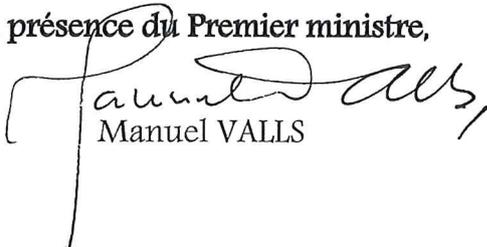
¹ Une partie des crédits du Fonds de soutien à l'investissement local sera ainsi dédiée au soutien des démarches de territoire partenariales en milieu urbain.

² Notamment la mise en œuvre du CPER

- le CIN fera l'objet d'un financement dédié sur 5 ans, à hauteur de 15 M€ par an pour l'État. Une convention de financement sera conclue avec les collectivités locales qui s'engageront pour un financement annuel équivalent, selon une clé de répartition à définir dans le cadre de cette convention
- ce financement viendra soutenir les actions qui concrétisent le Pacte territorial et en assurent la portée opérationnelle ; le plan d'actions pourra être revu annuellement
- il permettra de soutenir les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du CIN, mais aussi les autres porteurs de projets : universités et clusters (y compris en fonctionnement) notamment, dans la logique globale d'aménagement et de développement de ce territoire qui est celle du Pacte territorial.

Signé à Ris-Orangis, le 24 juin 2016, en 8 exemplaires

En présence du Premier ministre,


Manuel VALLS

La Présidente de la Région d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

**Le Président de la Communauté d'agglomération
de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,**

Francis CHOUAT

**Le Président de la Communauté
d'agglomération de Cœur d'Essonne,**

Olivier LEONHARDT

**Le Président du Conseil départemental
de l'Essonne,**

François DUROVRAY

**Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne,**

Jean-Jacques BARBAUX

La Préfète de l'Essonne,

Josiane CHEVALIER

Le Préfet de Seine-et-Marne,

Jean-Luc MARX

ANNEXE

I. LES PRIORITES STRATEGIQUES ET LES GRANDS ENJEUX DU C.I.N.

I.1 Renforcer l'accessibilité du territoire par le développement de l'offre de transports

Le développement de l'offre de transports constitue le premier enjeu pour la Porte sud du grand Paris. L'accessibilité du territoire, la relation avec Paris et les territoires métropolitains proches à fort développement, la connexion au réseau du Grand Paris express, la desserte et la mise en relation des principales polarités du territoire, en particulier l'ex-base aérienne 217 et le grand stade de rugby, sont des enjeux cruciaux.

Ce contrat d'intérêt national doit avoir prioritairement pour objectif de mobiliser les moyens des signataires pour porter ensemble ces projets et à en maîtriser les délais.

Le CIN vise à atteindre plusieurs objectifs :

- le développement des liaisons de la Porte sud du grand Paris vers la Métropole et Paris-Saclay, en vue d'inscrire le territoire dans la dynamique métropolitaine. L'amélioration de la qualité de service des RER est une priorité
- l'amélioration des liaisons internes, en particulier entre les pôles majeurs de développement de « la Porte sud du grand Paris », notamment entre l'ex base aérienne 217 et le projet de grand stade de rugby
- travailler sur la gouvernance pour davantage de prise en compte des besoins locaux.

Dans ce cadre, la mise en œuvre des projets prévus au CPER (Tram-Train Massy Évry, TZEN 4, TZEN 2) est impérative.

Plusieurs actions significatives sont donc actées dans ce CIN.

✓ Développer des liaisons de la Porte sud du grand Paris vers la Métropole et Paris-Saclay

- **Amélioration de la ligne D du RER :** sans attendre la mise en œuvre du schéma directeur long terme du RER D, il est proposé d'apporter une réponse globale à l'horizon 2020/2021 à travers un document de nature programmatique (plan d'actions, calendrier) en appui des schémas directeurs :
 - une fiabilisation et une régularité du réseau : programme de rénovation des voies et aiguillages, suppression passage à niveaux, installation électrique, dispositifs d'automatisation des systèmes, etc. ;
 - un renforcement de l'offre, avec une nouvelle grille de desserte au plus tard pour le service annuel 2019 en vue d'améliorer la robustesse des secteurs en tension, et avec des adaptations d'horaires ;
 - un renouvellement de l'ensemble du matériel roulant pour une livraison à partir de 2020-21 ;
 - l'ajout de trains aux heures de pointe, notamment le matin, pour les branches les plus saturées ;
 - une optimisation des processus : gestion des terminus, supervision de la ligne, etc.

- **Assurer la mise en service du Tram-Train Massy-Évry** à l'horizon 2020
- **Poursuivre l'étude et la réalisation de la voie dédiée aux bus sur la francilienne** inscrite au schéma directeur des voies réservées aux bus sur le réseau routier structurant, arrêté par le STIF, le Conseil régional d'Île-de-France et l'État (DIRIF)
- **Connecter le territoire au réseau ferroviaire national à grande vitesse** en poursuivant à partir de 2017 les études du projet d'interconnexion Sud des TGV, qui envisage l'implantation d'une gare sur le secteur de Lieusaint/Moissy
- **Lancer à partir de 2017 les études de faisabilité d'une liaison en site propre Corbeil/Evry/Orly**, inscrite au SDRIF sur l'ex RN 7, en prolongement du tramway T7, et qui pourrait utilement compléter l'offre de transports urbains au sein du territoire (lien vers la ligne 14 prolongée, desserte du bassin d'emplois d'Orly-Rungis, accès à l'aéroport et connexion de ce fait avec l'international)
- **Mettre en service les projets de Tzen** à l'horizon 2020, par la mobilisation des financements prévus dans le cadre du CPER 2015-2020 (TZen 4 entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes, la phase 2 du TZen 1 entre Sénart et Corbeil-Essonnes et le TZen 2 entre Melun et Sénart)

✓ **Améliorer les liaisons internes, en particulier entre les pôles majeurs de développement**

- **Assurer une liaison transversale structurante Est/Ouest, à haut niveau de service, entre le RER C et D** et les deux grands secteurs de projets que sont l'ex-Base aérienne 217 et le projet de grand stade de rugby de la Fédération française de rugby. Les études réalisées par Cœur d'Essonne orientent vers un choix de type téléphérique urbain reliant la gare RER C/Brétigny à la gare RER D/Ris-Orangis. Le choix du mode de transport reste toutefois encore à définir. Afin de permettre la mise en œuvre de cette liaison dans des délais raisonnables, une étude de DOCP doit être lancée rapidement
- **Dans la perspective de réaliser une bretelle d'entrée de la RN104 intérieure à Courcouronnes** permettant une meilleure accessibilité à ce secteur et au pôle gare, Collectivités et État doivent désormais travailler à l'élaboration d'un protocole de financement des études techniques de faisabilité
- **Lancer les études pré-opérationnelles pour faire passer un TCSP sur la RD 445**, dès 2017, permettant le maillage RERD/RD 7/ Tram train/ TZEN
- **Améliorer la desserte des pôles :**
 - **Grand stade de Rugby** : poursuivre les études partenariales de desserte multimodale du futur grand stade de rugby, notamment s'agissant de la passerelle reliant la gare RER D au stade et à la zone d'activités. Lancer dès 2017 les premiers travaux indispensables à la desserte du stade en 2021
 - **Ex-base aérienne 217** : réaliser les liaisons routières renforçant l'accessibilité de l'ex base aérienne 217. Il s'agit notamment de renforcer l'accessibilité de la base autour de trois portes d'entrée (nord, ouest et sud)

- **Solliciter le STIF pour évaluer les améliorations possibles de la desserte des pôles de développement existants :**

Teratec : évaluation de l'opportunité d'une ligne directe de transports entre la gare de RER B et C Massy et le site de Bruyère le Châtel en connexion avec un site propre de transport en commun sur la RN20

Villaroche : évaluer les modalités de renforcement de la liaison gare Lieusaint/Moissy vers Villaroche

- **Faciliter les échanges entre les différents points d'intensité du territoire** notamment pas la structuration de pôles d'échanges multimodaux et par un maillage plus performant de l'offre bus. En outre, à l'instar de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, les opportunités de création de zones d'échanges ou point d'interface avec le réseau structurant doivent être étudiées (secteur Bois de l'Épine / Grigny / Départementale 445 / Francilienne / Val Vert, RN20 / Francilienne).

✓ Conforter la gouvernance

- **Conduire, à l'initiative des collectivités concernées, les réflexions relatives à la création d'une autorité organisatrice de proximité** : conduire une réflexion en partenariat avec le STIF pour une association renforcée des élus aux décisions relatives aux évolutions des offres de transport, en vue de la mise en place d'une autorité organisatrice de proximité.
- **Créer, sur le périmètre du CIN, un syndicat mixte des transports**

I.2 Ancrer un développement économique riche en emplois

La Porte sud du grand Paris se situe au cœur du cône de l'innovation (Paris Rive gauche, Vallée scientifique de la Bièvre, Orly/Nord, Massy/plateau de Saclay/Courtaboeuf et Versailles/Vélizy/Saint Quentin) qui se caractérise par une très forte dynamique de recherche et d'innovation.

Les potentialités propres de la « Porte sud du grand Paris » et les synergies attendues de sa situation privilégiée en font un territoire naturel pour le développement des entreprises innovantes. Le territoire doit s'appuyer sur ses forces et saisir les opportunités nouvelles pour développer un tissu économique riche en emplois pour sa population.

La « Porte sud du Grand Paris » affirme sa volonté et sa vocation à constituer un territoire d'accueil favorable et de qualité pour les entreprises. Ce territoire a des atouts, des opportunités foncières rares en Île-de-France, des talents, un réseau d'acteurs fort, notamment universitaire. Il convient désormais de conforter ses filières (génétique, biologie/santé, aéronautique, logistique, industrie), de développer ses grands projets, notamment autour de la requalification de l'ex-Base aérienne 217 et du Grand stade de rugby, de favoriser l'émergence de clusters, de proposer des formations adaptées aux entreprises. Le tout au service d'une cause commune, la mobilisation pour l'emploi.

Le CIN vise à atteindre plusieurs objectifs :

- faire de la « Porte sud du grand Paris » un territoire d'accueil privilégié des entreprises

- conforter les actuelles filières d'excellence
- la structuration de nouvelles filières d'excellence créatrices d'emplois
- le renforcement de la cohérence entre les politiques de l'emploi et de la formation et le développement économique

Plusieurs actions significatives sont ainsi actées dans ce CIN.

✓ **Un territoire d'accueil privilégié des entreprises**

- **Renforcer la gouvernance territoriale** à l'échelle de la Porte sud du grand Paris et **assurer une plus forte coordination** entre la Région, les Départements et les agglomérations pour accompagner le développement économique des filières d'excellence. Pour donner de la lisibilité au territoire, il conviendra de développer un marketing territorial capitalisant sur les vecteurs d'image des grands moteurs de développement : projet de grand stade de la Fédération française de rugby, ex-base aérienne 217, excellence scientifique et technologique, disponibilité foncière, etc.
- **Inscrire le territoire dans une logique de services aux entreprises**, en développant des offres de services innovantes (expérimentation du co-working, développement des dispositifs d'incubation et accompagnement des entreprises tout au long de leur croissance, etc) et conforter la desserte numérique à brève échéance
- **Réhabiliter les parcs d'activités** vieillissants, les friches industrielles et le tertiaire obsolète, à travers notamment la mise en place d'une politique de portage foncier

✓ **Conforter les actuelles filières d'excellence**

- **Conforter la filière aéronautique / mécanique et développer la filière robotique**

La « Porte sud du grand Paris » est dès aujourd'hui l'un des principaux territoires nationaux de développement de la filière aéronautique/mécanique française, phare de l'industrie européenne. La Snecma et Thalès (groupe Safran), motoriste aéronautique et spatial de premier rang, dispose d'une unité de production située à Corbeil-Essonnes (3 300 salariés). Son site de Villaroche, en Seine-et-Marne, qui est labellisé pôle de compétitivité aérospatial ASTech, concentre quant à lui plus de 5 800 emplois et connaît un essor important. Cette polarité est renforcée par la présence de très nombreux sous-traitants composés principalement de PME et PMI qui dépassent largement le cadre de l'industrie aéronautique.

La mise en œuvre du CIN confortera cet acquis à travers trois axes d'intervention :

- Le développement d'une action de long terme de promotion de cette filière, en particulier auprès des plus jeunes et des parents : « la semaine de l'industrie » doit trouver un prolongement toute l'année
- Le renforcement des structures de formation : ouvrir dès 2017 à Bondoufle un plateau technique partagé entre les organismes de formation aux métiers de la mécanique , soutenir le projet d'école de production porté par l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM) de Paris-Sénart (formations axées sur les ateliers mécaniques du futur) et le projet de l'université d'Evry de créer un Institut dédié à toute la filière robotique notamment dans les domaines des véhicules autonomes, pérenniser le centre de formation et de professionnalisation de Grigny (CFP, structure communautaire)

- Le soutien à l'implantation d'entreprises industrielles, en mettant à l'étude une plateforme mutualisée de production pour favoriser les initiatives innovantes de production, en appuyant par ailleurs le développement économique du pôle de Villaroche et en soutenant l'implantation d'entreprises industrielles de pointe dans la zone des Radars située sur Grigny/ Fleury-Mérogis en mobilisant et/ou en requalifiant le foncier disponible.

- **Accompagner la structuration de la filière logistique/e-commerce**

La « Porte sud du grand Paris » est un territoire d'innovation et d'excellence logistique, à la porte du premier centre de consommation du pays et au débouché des axes desservant la majeure partie du territoire national et le Sud de l'Europe. La disponibilité des terrains dans les villes d'Évry et de Sénart, ainsi que sur des grandes zones d'activités, l'existence de ports fluviaux ou encore la présence d'infrastructures ferroviaires structurantes, ont favorisé cet essor. Par ailleurs, la création à Sénart, en Seine-et-Marne, d'un cluster axé sur l'innovation logistique permet de développer un écosystème autour des entrepôts, des systèmes d'information, des progiciels ou encore de la robotisation. Le cluster logistique du futur associe des partenaires qui œuvrent dans la recherche et/ou le développement comme ICAM ou IPEC. L'adhésion à Novalog, Pôle de compétitivité dédié à la logistique du futur, a permis de donner au projet une dimension internationale favorable au territoire. La structuration de cette filière sera accompagnée en :

- mobilisant le service public de l'emploi spécifiquement sur ces enjeux
- animant la filière logistique sur la Porte sud grâce au cluster « Innovation logistique » de Sénart
- travaillant sur l'amélioration de la connaissance du secteur et de son image auprès du grand public
- accompagnant le développement des entreprises du secteur en promouvant l'innovation et la mutualisation.

Les actions du cluster ont été reconnues dans le cadre de la conférence nationale de la logistique et labellisées comme les assises de l'innovation logistique. Les actions du cluster se poursuivront dans le cadre de la stratégie nationale « France logistique 2025 » présentée en conseil des ministres le 23 mars 2016. Par ailleurs, le pôle de compétitivité Advancity en charge de la ville durable participe au cluster innovation logistique (gestion des flux en ville, économie circulaire) faisant le lien avec le secteur des éco-activités.

- **Fédérer les acteurs de la Porte sud du grand Paris autour des biotechnologies**

Le Biocluster Génopole réunit aujourd'hui plus de 2 200 personnes. A la fin de l'année 2015, il comptait 82 entreprises, 21 plates-formes et infrastructures mutualisées, et 19 laboratoires, dont le Généthon qui bénéficie du soutien de l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et des dons du Téléthon. Génopole a ciblé dans ses priorités deux domaines très innovants, dont les développements et les applications industrielles attendus sont aujourd'hui considérables :

- La médecine personnalisée³, dont le biocluster est aujourd'hui un acteur clé et incontournable au plan national. Qu'il s'agisse en effet de laboratoires comme l'Institut de Génomique du CEA, de Généthon, de l'institut des cellules souches, ou d'entreprises innovantes, l'expertise du site en génomique, post-génomique, et dans les sciences connexes est de facto reconnue par la communauté.

³ Cette médecine, grâce à une utilisation en routine clinique de données génomiques et à leur interconnexion avec le dossier du patient, aura un impact considérable sur les pratiques médicales et les approches thérapeutiques, et permettra de choisir le bon médicament, à la bonne dose, au bon moment en fonction des données génétiques personnelles.

- La biologie de synthèse⁴ : Génopole a beaucoup participé, avec l’Institut de Biologie Systémique et Synthétique, à l’émergence de cette discipline et peut aujourd’hui espérer compter parmi les acteurs clés qui demain favoriseront l’essor, voire accueilleront des projets industriels issus de la biologie de synthèse.

Le biocluster peut s’appuyer, pour conforter l’édifice scientifique Evryen, sur un gros pôle d’enseignement et de formation Evryen et sur un important Centre Hospitalier. L’Université d’Evry, associée à l’Université de Paris Saclay, et le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), qui accueillera des services hospitalo-universitaires, sont, dès à présent, des acteurs incontournables du biocluster. L’Institut de Recherche Biomédicale des Armées, implanté à Brétigny, et Teratec, situé à Bruyères le Châtel, ont également vocation à s’insérer et à renforcer l’écosystème de la Porte Sud du grand Paris.

Cette excellence sera confortée par le développement de trois axes :

- La consolidation de l’écosystème en maintenant les ressources publiques de Génopole pour la mise en œuvre du plan stratégique « Genopole 2025 », et en renforçant les liens entre les acteurs du territoire pour apparaître demain, dans les secteurs clés et uniques du biocluster, en particulier la génomique à vocation médicale et industrielle, comme un acteur majeur de la ComUE Paris -Saclay ;
Le soutien à la dimension médecine personnalisée du site d’Evry en réussissant l’intégration du biocluster dans le programme France Médecine Génomique 2025 proposé par le Premier Ministre, avec notamment la mise en place d’un Centre de référence technologique, d’innovation, d’expertise et de transfert (CrefIX), accueillant par ailleurs une plate-forme de référence pour le séquençage génomique, et en favorisant l’universitarisation du CHSF.
- Le développement de l’axe bioproduction et biologie de synthèse du territoire, dans le prolongement de MR-Biopharma qui étend les capacités de production de Généthon Bioproduction et fait de la « Porte sud du Grand Paris » un leader mondial de la production et de la commercialisation de thérapies géniques et cellulaires, avec la création d’un institut de Biologie de Synthèse Appliquée – Accélérateur de Recherche pour la compétitivité industrielle française (GenoBIOS).
- **Assurer le développement harmonieux d’une offre commerciale**, dans le cadre d’une stratégie concertée, en établissant un état des lieux de l’offre commerciale et de ses développements potentiels à l’échelle des territoires de la Porte sud du grand Paris et en élaborant une stratégie partagée de développement de l’offre commerciale à l’échelle du CIN.

✓ Structurer de nouvelles filières d’excellence créatrice d’emplois

- **Favoriser le projet de développement autour du grand stade de rugby de la FFR :**
 - Structurer une **filière « loisirs / sport / détente / entraînement de haut niveau »** en s’appuyant notamment sur la dynamique du projet du grand stade de rugby de la FFR

⁴ La biologie de synthèse est née du croisement de la génétique moléculaire, des mathématiques, de l’informatique et des sciences de l’ingénieur. Cette science nouvelle vise à utiliser un ensemble de gènes bien définis pour accomplir dans une bactérie une tâche complexe : digérer une marée noire, produire un médicament défini, constituer une nano-usine industrielle, etc... Elle atteint aujourd’hui l’âge de la maturité et contribue au développement d’applications qui touchent désormais tous les domaines industriels.

- Créer sous 12 mois un **cluster sport** orienté principalement vers le sport / santé et le marketing sportif
- Proposer des recherches modernes en matière d'entraînement des sportifs de haut niveau
- Développer un **village populaire, familial et convivial** tourné vers le sport, les loisirs, la nature et le bien-être en proximité immédiate du Grand Stade

- **Amplifier une profonde restructuration du centre urbain d'Évry, et de son centre commercial**, en vue d'une meilleure insertion dans la ville en valorisant et confortant l'offre commerciale, culturelle et de loisirs

- **Soutenir le développement économique sur le foncier de l'ancienne base aérienne 217** qui permettra de créer de nouvelles filières :
 - Créer un **cluster drones** dès 2016 avec une ambition internationale
 - Créer un **Pôle Sécurité Défense**, ayant pour vocation de favoriser le regroupement sur le site des activités liées à la sécurité et à la défense.

- **Développer la diffusion des NTIC et les métiers du numérique :**
 - Conforter le campus Teratec en tant que pôle national de diffusion du calcul haute performance vers les PME et pôle d'excellence territorial dans des domaines d'usage précisément identifiés (matériaux, et domaines en lien avec le Génopole, notamment)
 - Créer une École du numérique consacrée à la formation de publics non diplômés dans les domaines du développement web, de projets nouvelles technologies ou de projets numériques, et développer plus globalement l'ensemble des formations existantes⁵
 - Conforter la filière de formation et de développement économique autour des jeux vidéo promue par l'ENSIEE à Evry, autour de son cluster C-19 et de son Centre de Ressources et d'Innovation labellisé en 2011 par le pôle de compétitivité CAP DIGITAL.

- **Développer et structurer la création d'activités et d'emplois** autour de la **transition écologique et énergétique**. Les éco-activités et notamment dans les sites de Val Vert Croix Blanche (Le Plessis Pâté), l'Ecosite de Vert le Grand et l'Ecopôle de Sénart seront développées

✓ **Renforcer la cohérence entre les politiques de développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation**

- **Renforcer les pôles universitaires d'Évry et de Sénart et favoriser pour l'université d'Évry et les écoles d'ingénieurs leur plein rattachement à la ComUE Paris-Saclay.** Cet objectif implique une harmonisation de l'offre de formation et de recherche, processus déjà très avancé, et nécessite d'offrir aux étudiants des ressources de même niveaux sur le bassin d'Évry et sur le plateau de Saclay. Cela concerne la qualité des infrastructures d'enseignement supérieur, le niveau d'équipement des laboratoires, la qualité de vie de campus.

⁵ A titre d'illustration, Evry accueille deux écoles d'ingénieurs, l'ENSIEE et Telecom Sud Paris, autour de l'informatique, du numérique et des mathématiques. Elles forment plus de 400 ingénieurs par an, formant ainsi le plus grand centre de formations d'ingénieurs en numérique de France.

- **Intervenir sur le parc immobilier universitaire** conformément au CPER 2015- 2020, notamment pour assurer la construction de la Maison des sciences humaines et d'un centre de e-learning, réhabilitation du bâtiment Maupertuis et de l'IUT pour l'UEVE. Hors CPER, la construction de la seconde tranche de l'ICAM et le financement de la seconde phase du pôle de l'ingénieur Télécom Sud Paris feront l'objet d'une attention particulière.
- **Renforcer les passerelles entre le monde universitaire, les écoles et le monde économique.**
- **Établir un partenariat entre les acteurs de la formation et de l'emploi**, nécessitant de mieux définir les besoins en mobilisant des outils de GPEC territoriale, prioritairement sur les filières stratégiques et en mobilisant l'État, la Région, les agglomérations et le service public de l'Emploi dans un cadre territorialisé, en vue d'affecter des moyens dédiés à ce partenariat renforcé et enfin en développant un réseau de PME prêtes à jouer le jeu de la formation professionnelle.
- **Structurer durablement un accompagnement des publics les plus fragiles, décrocheurs ou jeunes sortis du système scolaire sans diplômes** à l'instar de l'école de la deuxième chance à Ris-Orangis ou au collège La Pyramide à Lieusaint.

I.3 Contribuer à un développement équilibré de l'habitat et inverser la logique de décrochage de certains quartiers

Les signataires, eu égard aux poches de précarité présentes sur le territoire, mettront tout en œuvre pour, d'une part, **porter une action massive sur la rénovation des quartiers** et sur la requalification de l'habitat social et privé, grâce notamment à une implication forte de l'ANRU, et, d'autre part, **renforcer la création d'une offre de logements diversifiés et de qualité** dont le territoire a besoin, notamment en direction des jeunes et des professions intermédiaires, permettant ainsi **d'assurer l'équilibre et la mixité sociale**.

Dans son volet logement, le CIN cherche plus particulièrement à **contribuer à un développement équilibré entre habitat et activités, structuré autour des réseaux de transports, avec une attention particulière sur la qualité des opérations**. Ces enjeux s'inscrivent dans un cadre de requalification urbaine du territoire, en vue d'éviter les risques de décrochage de certains quartiers grâce au soutien et à l'intervention de l'État et de ses partenaires et contribueront à apporter des réponses aux enjeux de peuplement.

Parallèlement aux travaux du CIN, le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) en cours d'élaboration, permettra de redéfinir la territorialisation des objectifs de production annuelle de logements (TOL) à l'échelle des nouvelles intercommunalités franciliennes.

L'attractivité résidentielle du territoire passe d'abord par :

- le développement et l'amélioration de l'offre de transport permettant la création de quartier de gare, et le développement de l'emploi favorisant le rapprochement domicile/travail
- la requalification lourde du tissu urbain existant et dégradé
- la mise en valeur de la qualité du cadre de vie et de l'offre de service et d'équipements.

Le PLH est la feuille de route politique sur les objectifs en matière de logement. Il convient d'engager l'élaboration d'un PLH à l'échelle de chacune des intercommunalités. Les objectifs des Plans départementaux d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) en cours d'élaboration seront aussi pris en compte pour trouver les bons équilibres de peuplement et de mixité sociale à l'échelle des territoires. Enfin, le département engagera l'élaboration d'un Plan départemental de l'habitat (PDH).

L'amélioration de l'attractivité appelle un travail sur le bâti et les espaces urbains déjà existants et sur la résorption des difficultés sociales de certains quartiers.

Le CIN vise à atteindre plusieurs objectifs :

- la requalification du territoire existant
- la promotion de l'attractivité résidentielle du territoire de la Porte sud du grand Paris
- l'accélération des nouvelles opérations d'urbanisme, en tenant compte des questions liées aux coûts et aux prix

Plusieurs actions significatives sont donc actées dans ce CIN.

✓ La requalification du territoire existant

- **Permettre une intervention massive sur le territoire pour la rénovation du patrimoine existant (grands ensembles, copropriétés et centres urbains) :** une majoration du taux de financement de l'ANRU sera sollicitée, ainsi qu'un soutien spécifique de la CDC, pour les projets de renouvellement urbain ambitieux dont la soutenabilité financière n'est pas assurée.
- **Partager les enjeux de peuplement** et envisager le relogement des populations touchées par les opérations de rénovation urbaine à la fois sur le territoire de la Porte Sud et au-delà, dans le respect des PLH, des PLU et des stratégies territoriales. Cela implique d'accompagner les territoires dans les politiques de relogement à une échelle plus large que le territoire du CIN et de formaliser pour 2017 une charte partenariale (État, bailleurs, agglomération, villes) permettant de définir les modalités d'équilibre du peuplement.
- **Réaliser le regroupement des bailleurs :** la gestion du parc social est rendu très complexe par le nombre très important de bailleurs en particulier dans les quartiers en politique de la ville. Un accompagnement est nécessaire pour faciliter le remembrement des bailleurs, en accompagnant financièrement les actions des bailleurs acheteurs afin de garantir la remise en état du parc et d'assurer une gestion urbaine de proximité renforcée.
 - Accélérer la réalisation d'un vaste programme de regroupement des bailleurs en sollicitant la CGLLS afin que son Conseil d'administration puisse décider d'une augmentation de son niveau d'aide afin de mener à bien les opérations de regroupement les plus indispensables sur ce territoire.
 - Accompagner le remembrement de l'OPIEVOY afin de garantir la réhabilitation de son patrimoine et une gestion urbaine de proximité à la hauteur des enjeux.

✓ La promotion de l'attractivité résidentielle du territoire

Le faible rythme de commercialisation des programmes de logements neufs, malgré des prix de sortie modérés, ainsi que l'évolution de la population entre 2007 et 2012, incitent à la définition d'une politique du logement partagée, ambitieuse et qualitative pour répondre aux difficultés des

territoires en rive gauche de la Seine en matière d'attractivité résidentielle. Les politiques de transport et d'aménagement doivent par ailleurs se répondre pour rendre accessibles les espaces d'habitat futurs et promouvoir la création de pôles urbains attractifs aux abords des réseaux structurants.

- **Agir sur la qualité urbaine** pour promouvoir les atouts résidentiels du territoire et faire profiter de l'engagement commun dans la transition énergétique. Il conviendra notamment de favoriser les candidatures des agglomérations aux appels à projets (par exemple territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)) et de mettre en synergie l'amélioration de la qualité des logements et le développement d'activités économiques (exemple : l'écopôle à Sénart).
- **Repenser les liens entre transports et aménagement des quartiers.** Les infrastructures de transport constituent des opportunités pour la requalification territoriale et urbaine, en particulier dans le « cœur urbain de la Porte Sud », séquence urbaine qui s'étend de Corbeil-Essonnes à Grigny en passant par Évry et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il conviendra de développer prioritairement les quartiers de gares pouvant faire l'objet de requalification ambitieuse et de création de véritables centralités, en anticipant l'arrivée de futurs modes de transports (TTME, T ZEN, etc.).
- **Offrir des parcours résidentiels aux populations** du territoire. La création d'une offre de logements diversifiée sera soutenue pour répondre aux besoins des jeunes et des professions intermédiaires.

✓ Favoriser l'accélération des nouvelles opérations d'urbanisme

Les nouveaux programmes de logement répondent actuellement principalement aux demandes internes au territoire. Cette demande souffre de prix de sortie parfois trop élevés générant un effet d'éviction. Par ailleurs, il existe aujourd'hui une concurrence accrue entre les différents programmes de logements, tirant les prix vers le bas et pouvant conduire à des arbitrages pris au détriment de la qualité. Cette évolution ne répond pas aux enjeux d'accueil de populations intermédiaires.

- **Élaborer, conformément à nos obligations réglementaires, les deux PLH** couvrant chacune des deux intercommunalités Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et Cœur d'Essonne.
- **Développer une vision claire des opérations de logements** à l'échelle de la « Porte sud du grand Paris ». Des outils de coordination seront créés au sein de la structure de pilotage, permettant de développer une vision programmatique dans le temps et dans l'espace à l'échelle du grand territoire.
- **Mettre en place une stratégie foncière** à l'échelle de la « Porte sud du grand Paris ». Mobiliser les fonciers publics, parapublics et privés pour la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement, tout en maîtrisant l'évolution du prix de ce foncier. Le territoire dispose de vastes emprises foncières publiques, parapubliques ou privées facilement mutables. La contractualisation avec les acteurs doit permettre de maîtriser le coût du foncier au service du développement des programmes résidentiels.

- **Faciliter le financement des équipements publics.** Une attention particulière sera portée aux besoins de financement des infrastructures primaires et des équipements publics de proximité et structurant afin de ne pas retarder la réalisation des opérations de logement. Le portage de la charge de financement fera l'objet d'un accompagnement (prêts Gaïa de la CDC, aide aux maires bâtisseurs notamment).

I.4 Promouvoir un nouveau modèle de développement écologique, facteur d'attractivité, en préservant la richesse paysagère et naturelle du territoire

Le projet de territoire partagé du 21^{ème} siècle peut être vu comme s'articulant autour d'une « épaisseur bleue » (la Vallée de la Seine dans toutes ses composantes) et d'un « disque vert » (continuité paysagère territoriale potentielle). Ces éléments sont des atouts essentiels du territoire du CIN et pourront porter le changement d'image, d'attractivité et de pratique du territoire. L'eau, le paysage et l'espace public pourront ainsi stimuler le territoire et le « bien vivre » dans La Porte sud.

✓ Faire de la transition écologique et énergétique un marqueur fort de l'identité du territoire et aller vers un territoire à énergie positive

Le territoire de la Porte Sud du Grand Paris se donnera les moyens de répondre aux attentes posées lors de la COP21 en matière de réduction d'émission de gaz à effets de serre. Pour ce faire, il développera les énergies renouvelables et récupérables par un mix-énergétique vertueux. Il mobilisera à cette fin les possibilités de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations, et explorera les solutions proposées par la Banque Européenne d'Investissement ou tout autre organisme de financement de la transition énergétique.

✓ Structurer le « disque vert » et l' « épaisseur bleue » comme fil rouge du territoire

– Transformer le Bois de Saint-Eutrope en un espace public métropolitain reconnu

Le Bois de Saint-Eutrope, à cheval sur les deux agglomérations, est le véritable barycentre du territoire du CIN. Il est l'élément articulatoire entre les grands secteurs de projets des deux EPCI : l'ex-BA217 et le Cluster Sport, Santé & Loisirs. Sa transformation en véritable espace public métropolitain et ses connexions avec les grands projets du territoire (au Sud vers l'opération Grand Parc et l'ex-Base aérienne 217) et au Nord vers le Stade FFR, la gare de Ris-Orangis et l'Arc Sud dessinent potentiellement une nouvelle condition d'habitabilité en lisière d'un bois métropolitain.

Une réflexion similaire devra s'engager concernant les forêts de Sénart et de Rougeau, ainsi que de Bréviande et l'Allée royale, qui constituent un « poumon vert » de tout le territoire. Faire du Bois de St Eutrope un espace naturel et forestier métropolitain reconnu.

– Valoriser les Berges de Seine

La présence d'activités industrielles en bord de Seine et l'épaisseur de la gare de triage forment des ruptures fortes et empêchent le désenclavement des quartiers et leur ouverture sur la Seine. La qualité architecturale du patrimoine industriel présent peut-être le support d'un projet ambitieux de ré-adressage de la ville vers la Seine.

– **Conforter l’Arc sud**

Le site de l’Arc Sud autour de la gare du Bois de l’Épine pourrait être le support de continuités paysagères et écologiques fortes entre la vallée de l’Orge, Clause/Bois-Badeau, l’ex-BA 217, le Parc des Loges et les Lacs de l’Essonne, en direction Nord/Sud, et entre les forêts de Sénart/Rougeau-Bréviande et le Bois de Saint-Eutrope.

- **Constituer une vaste trame verte et bleue de promenade et de loisirs**, en mettant en lumière et en confortant la fonctionnalité écologique des espaces naturels entre les vallées de l’Essonne et de l’Orge et le plateau de Vert-le-Grand, à l’Est, l’Arc Sud, la vallée de la Seine et les grands massifs boisés de Sénart et de Rougeau-Bréviande, le Bois de Saint-Eutrope et les lacs de l’Essonne. Ce grand potentiel d’espaces de qualité, mis en réseau et allié à une politique volontariste d’espaces publics urbains, pourrait constituer une vaste trame verte et bleue de promenade et de loisirs.

✓ **La diversité et la richesse des paysages au service d’une nouvelle économie de proximité**

- **Renforcer les filières, notamment agricoles**, pour structurer/diversifier l’offre alimentaire de qualité et de proximité en adéquation avec les nouveaux quartiers urbains
- **Conforter l’éducation à l’environnement** en direction des jeunes et des scolaires et du grand public

✓ **Révéler les paysages naturels à travers les liaisons douces**

- **Réaliser un itinéraire d’intérêt sud régional** « Paris – Grand Paris-Sud – Plateau de Saclay – Paris ». Il s’agit de mettre en connexion les grands itinéraires de l’Eurovéloroute n°3 (Tromdheim – St-Jacques de Compostelle) et la Véloscénie, par la réalisation de la connexion Seine-Orge.
- **Relier les grands massifs boisés** par de grands itinéraires piétons/cycle de découverte

II. UN PACTE DE GOUVERNANCE POUR ACCELERER LA CONDUITE DU PROJET

Dans le cadre du projet « Porte sud du grand Paris », les partenaires développent une stratégie territoriale partagée, au-delà des approches sectorielles. L'État, déjà fortement présent dans la requalification des quartiers défavorisés, et la Région, apporteront par ailleurs un soutien particulier aux grands projets dont le territoire est porteur.

II.1 Un GIP pour une gouvernance politique partagée

A ce titre, l'Etat et les collectivités territoriales concernées décident de coordonner leurs actions en structurant une démarche de pilotage stratégique, dans le respect des compétences de chacun, qui s'appuiera sur un groupement d'intérêt public (GIP).

Ce GIP aura pour **vocation de formuler de manière partagée des réponses communes aux enjeux posés en matière d'attractivité du territoire**, mais aussi de veiller à ce que la mise en œuvre de ces orientations stratégiques soit cohérente dans tous ses volets (transports, développement économique, logement), et entre les différents niveaux de portage et de gouvernance.

A ce titre, la mise en œuvre du CIN fera l'objet de **plans d'actions sectoriels ciblés** sur chacun des volets du CIN (transports, développement économique/ emploi, Habitat/logement, transition écologique) qui seront suivis de façon méthodique au sein du GIP.

II.2 Une OIN adossée au CIN

Le CIN est aussi le socle de la construction d'une opération d'intérêt national qui concerne les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Évry, Fleury-Merogis, Ris-Orangis d'une part, Grigny et Viry-Châtillon d'autre part. Celle-ci viendra s'ajouter à celle de Sénart.

Cette OIN aura vocation à accélérer le développement de projets structurants : Grand Parc à Bondoufle, Arc sud à Ris-Orangis, Canal Europe et Bois Briard à Courcouronnes, RN7 et Évry 2 à Évry, Bras de fer/Génopole/Hôpital sud francilien à Evry et Corbeil-Essonnes, Gare à Corbeil-Essonnes, Radars à Fleury-Mérogis et Grand stade à Bondoufle et Ris-Orangis, ainsi que les différents quartiers de Grigny.

II.3 Les secteurs de projet

Les principaux secteurs de projets feront l'objet d'un pilotage territorialisé spécifique en associant notamment les collectivités (ville concernée, agglomération et Département), l'État et ses opérateurs. Ce contrat n'a pas pour objet de dessiner dans le détail les modalités de l'aménagement de ces secteurs, en revanche il manifeste une volonté commune d'y mener à bien des réalisations ambitieuses.

- **L'ensemble Arc Sud, Grand Stade, Canal Europe** a vocation à devenir une polarité urbaine et économique structurante du territoire Porte Sud. Aujourd'hui desservi par la gare RER du Bois de l'Épine et à l'horizon 2020 par le TZEN4 et le TTME, il dispose d'une offre foncière publique importante et d'un patrimoine (bâti et naturel) peu valorisés au regard de sa desserte. Cet ensemble condense des projets d'envergure, dont le futur

grand stade de Rugby et un important village de loisirs et de commerces. Il bénéficie d'un poumon vert exceptionnel avec le Bois de Saint-Eutrope. Il bénéficie de tous les atouts pour conforter la qualité de vie au bénéfice du territoire de la « Porte sud du Grand Paris ».

- **Le centre urbain d'Évry fera l'objet d'un travail en profondeur.** En s'appuyant sur les atouts évidents du centre-ville, par exemple sa desserte en transports en commun et le foncier encore disponible, il s'agira de définir et mettre en œuvre une stratégie commune pour restaurer son urbanité, l'ouvrir sur la ville et développer au cœur d'Évry le pôle de loisirs et de détente auquel aspirent ses habitants. Le forum des arts et des sciences porté par l'université et la ville d'Évry en sera un élément déterminant et articulé avec le projet de vie de campus en cours d'étude entre l'Université et la ville d'Évry.
- **Les projets de développement économique de l'ex-base aérienne 217,** s'inscrivant dans la continuité du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Brétigny-sur-Orge et Plessis-Pâté, conclu entre L'État et une dizaine de partenaires en mars 2012 et concrétisé notamment par son plan guide d'aménagement.
- **La ville de Grigny et pour partie la ville de Viry-Châtillon :** une attention particulière sera apportée à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie urbaine commune entre la ville, l'agglomération et l'État. La ville a vocation à constituer une polarité importante du territoire, y compris en imaginant un potentiel économique de premier plan. La partie de Viry-Châtillon située en OIN (dont RD 445 et ses abords à requalifier) fera également l'objet d'une attention particulière.
- **La ville de Fleury, domaine du plus grand centre pénitentiaire d'Europe, s'étendant sur 180 hectares :** il s'agit de définir et mettre en œuvre une stratégie urbaine commune entre l'État, la ville et la communauté d'agglomération, notamment l'accroissement de l'offre de logements au profit des personnels pénitentiaires et la requalification des centres commerciaux. Il s'agit également de poursuivre la création du centre sécuritaire francilien prévu par le plan de lutte anti-terrorisme (PLAT). Ce centre sécuritaire francilien doit permettre de regrouper sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis un pôle de rattachement d'extraction judiciaire (PREJ), la base ERIS de Paris aujourd'hui installée à Fresnes, une base cynotechnique, un centre régional de formation ainsi que, à terme, un stand de tir.
- **Le développement du Carré Sénart :** le Carré Sénart est un des phares de l'agglomération ; par la qualité de ses espaces, par la mixité de ses fonctions, il est porteur d'identité et d'attractivité. Il a vocation à devenir un des pôles de centralité du sud-francilien notamment tourné vers la culture, la formation et le temps libre.

II.4 Les outils opérationnels d'aménagement

La création d'une opération d'intérêt national sur la Porte sud du grand Paris appelle une optimisation des outils d'aménagement existants.

La création d'une SPLA-IN est une priorité : elle fera l'objet d'une mesure législative dès 2016. Au plan opérationnel, les partenaires signataires du CIN souhaitent que soit mis en place un outil dédié et partagé pour la conduite des grandes opérations d'aménagement en OIN (l'OIN Porte sud du Grand Paris est ici concernée). Cette SPLA-IN, qui inclura Grand Paris Aménagement, doit permettre un partage de la gouvernance entre l'État et ses opérateurs d'une

part, et les collectivités locales, d'autre part, ainsi qu'un partage des financements et des risques des opérations.

D'autres hypothèses, envisagées à partir du droit positif actuel, méritent d'être prises en compte et analysées dans le cadre du CIN et de sa gouvernance hors périmètre de l'OIN Porte sud du Grand Paris : intervention de GPA, renforcement de SEM existantes, EPA Sénart.

Dans le cadre du pacte territorial innovant instauré et co-produit par l'État et les collectivités territoriales à l'échelle du CIN, il est proposé à titre exceptionnel que les communes concernées par l'OIN et qui le souhaitent puissent conduire, en pleine association avec l'État, l'instruction des autorisations d'urbanisme que les maires délivrent au nom de l'État. Le décret de création de l'OIN définira les modalités d'instruction des dossiers de demande d'autorisation garantissant aux communes qui le demandent leur capacité à instruire les autorisations d'urbanisme. Ce dispositif sera soumis au Conseil d'État pour sa validation juridique.

II.5 Un accompagnement financier pluriannuel du pacte territorial pour soutenir le contrat d'intérêt national et les opérations liées

Les travaux menés sur la Porte sud du grand Paris font apparaître le besoin d'adosser au CIN un accompagnement financier pour garantir sa mise en œuvre et en atteindre les objectifs partagés. Sa crédibilité reposera sur l'efficacité de sa mise en œuvre.

Un soutien financier spécifique de l'État et des collectivités, au-delà de la mobilisation des financements de droit commun et des engagements contractualisés⁶ lui sera donc consacré⁷ :

- Il fera l'objet d'un financement dédié sur 5 ans, à hauteur de 15 M€ par an pour l'État. Une convention de financement sera conclue avec les collectivités locales qui s'engageront pour un financement annuel équivalent, selon une clé de répartition à définir dans le cadre de cette convention.
- Ce financement viendra soutenir les actions qui concrétisent le Pacte territorial et en assurent la portée opérationnelle ; le plan d'actions pourra être revu annuellement.
- Il permettra de soutenir les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du CIN, mais aussi les autres porteurs de projets : universités et clusters (y compris en fonctionnement) notamment, dans la logique globale d'aménagement et de développement de ce territoire qui est celle du Pacte territorial.

⁶ Notamment la mise en œuvre du CPER

⁷ Une partie des crédits du Fonds de soutien à l'investissement local sera ainsi dédiée au soutien des démarches de territoire partenariales en milieu urbain.